

**SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIE  
DU DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU  
SMED**

**Séance du 22 JUIN 2021  
Présidence : Didier KHELFA**

**N° 2021-30**

**OBJET : Adoption du règlement budgétaire et financier du SMED13**

L'an deux mil vingt et un et le vingt-deux juin le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Yves MONTAND à SAINT-CANNAT.

Étaient présents : voir liste jointe.  
Constatant que le quorum est atteint :

**Le Vice-Président** expose au Comité Syndical :

L'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 par le SMED13, en vue d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) au 1<sup>er</sup> janvier 2023, implique d'adopter préalablement à la première décision budgétaire, un règlement budgétaire et financier.

Ce document a pour objet de formaliser et de rassembler dans un document unique les principales règles budgétaires et comptables, notamment celles applicables en matière de pluriannualité (gestion des Autorisations de Programme, des Autorisations d'Engagement et des Crédits de Paiement).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales unique, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs et par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (art. 106III loi NOTRe).

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2021-29 du 22 juin 2021 relative à l'adoption de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Le Comité Syndical, après avoir oui l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

D'approuver le règlement budgétaire et financier tel que joint en annexe

Pour extrait conforme,  
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et ans susdits,

**Le Président,**



**Didier KHELFA**